



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 106

publié le 22 janvier 2021

Table des matières

Décision émanant de direction générale des services (DGS)

- Décision n° 2021-2 DGS portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour l'élection au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail4

Décision émanant de direction générale des services (DGS)

DECISION N°2021 – 2 DGS
portant constitution du bureau de vote du collège n° 6
pour l'élection au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n°2020-9 DGS du 30 novembre 2020 portant calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des élèves au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est institué un bureau de vote pour l'élection au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des deux représentants des élèves relevant du collège n°6, qui se dérouleront du 25 au 26 janvier 2021.

Article 2 – Sont nommées membres du bureau de vote pour le collège n°6 – comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Présidente :

- Madame Valia MORGENBESSER

Assesseures :

- Madame Kyra CONSTANTINOFF
- Madame Annaig ABDEMEZIANE

Article 3 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 20 janvier 2021

L'Administrateur général



Olivier FARON